la grande, la seule grande entreprise, avec un cinquième de la somme qu'on va dépenser pour le chemin intercolonial. Il nous est facile d'ouvrir en Canada une communication avec le plus riche pays du monde, mais on ne veut pas accorder un sou à cet effet, et on jette £50,000 sur les rochers de la Rivière-du-Loup."

Telle était, M. l'ORATEUR, l'opinion exprimée par le Globe au mois de septembre 1862, et je demanderai à la chambre, puisque le Haut-Cauada paiera une grosse part de ce chemin, si cette part ne suffirait pas à l'ouverture du Nord-Ouest? Au fait ne différons-nous pas l'exécution de cette grande entreprise en dépensant de l'argent dans une direction opposée?

L'Hon. M. BROWN- Non, pas le moins du monde.

M. SCATCHERD—On s'est plaint aussi de ce que notre dette est énorme; que nous sommes lourdement taxés sur les articles de première nécessité, et que ces articles ne pourraient supporter de nouvelles taxes. Je crois que ces plaintes sont aussi fondées que jamais. Voyons quels droits on payait il y a dix ans sur les principaux articles de consommation. J'ai ici un tableau indiquant les droits payés de 1855 à 1865, ainsi que la valeur des principaux articles importés en cette province pendant le semestre expiré au 30 juin 1864 :—

ARTIGLES.	1855.	1856.	1857.	1857. 1858.	1859.	1865.	Valeur.	Droit.
	Par ct.	Par et.	Par ct.	Par ct.	Par ot. Par et. Par et. Par et. Par et.	Par ct	-	
Café	8	\$	2	10	15	233	89,016	21,118
Mélasse	97	=	11	18	30	27.	118,285	33,007
Sucre		20	174	21	30	4	779,907	373,963
Тъе	<b>F</b> 11	111	114	12	15	56	1,059,674	275,126
Art de Coton.	124	13	15	15	20	20	3,277,985	664,381
Fer	124	13	15	16	20	20	776,225	151,422
Soie	124	134	15	11	20	20	430,773	85,845
Lainages	124	14	15	18	50	20	2,517,669	180.661

Quelques-uns de ces articles sont taxés à la moitié de leur valeur. Or, l'acheteur qui paie 50 pour cent de droits ne reçoit, en valeur, que la moitié du prix d'achat. Or, que veut-on faire avec l'argent provenant des droits sur ces articles? On dépensera \$20,000 000 pour ce chemin de fer, et c'est le peuple qui devra, par un moyen ou un autre, payer cette somme énorme. Je citerai un autre extrait du Globe au sujet des conditions lucratives, ou supposées telles de ce chemin. L'article que je cite se trouve dans le numéro du 23 septembre 1862:—

"Le projet du gouvernement relatif à la construction du chemin de fer intercolonial ouvre un compte qui ne se fermera jamais; chaque tempête de neige qui aura lieu dans les régions sauvages au-dessous de la Rivière-du-Loup, sera une source de nouvelles dépenses pour le Haut-Canada. Les contribuables attendront avec une impatience bien naturelle le passage des trains de voyageurs et de marchandises qui sera pour eux une indication certaine des taxes qu'ils auront à payer pendant l'année. On exploitera le chemin avec la parfaite conscience qu'il y aura toujonrs, en arrière, un trésorier prêt à combler les déficits. Malgré tout le soin que peut apporter une compagnie, le réglement des dépenses de détail échappe à tout contrôle ; mais quelles seront les dépenses si c'est le gouvernement qui dirige et le peuple qui paie? C'était assez que le Canada se fut engagé à payer les cinq douzièmes d'un chemin dans les bénéfices duquel il n'aura pas un douzième. On reconnaît bien là encre la main avide du Grand Tronc. Certains individus, à la Nouvelle-Ecosse, ont rêvé que ce chemin dirigerait vers Halifax tout le trafic de l'Ouest; mais c'était un rêve et rien de plus; nuf voyageur, nul expéditeur ne voudra se rendre ou expédier à Halifax lorsqu'il peut trouver des navires à Québec et à Portland. Quant au fret, il ne faut pas en parler. Le chemin transportera des marchandises à la Rivière-du-Loup, c'est tout ce qu'on peut attendre. Il faut un certain aplomb pour demander au Canada de payer la construction d'un chemin qui ne fera que nuire au trafic de son vaste estuaire.

Or, les choses ont-elles changé? N'est-il pas facile de reconnaître dans cette entre-prise la main avide du Grand Trone? (Ecoutez! et rires.) A propos du chemin de fer intercolonial, je lis encore dans le Gobe du 26 septembre 1862, le passage suivant:—

"Le Haut-Canada est formellement opposé à ce projet; dans le Bas-Canada, l'opinion est divisée, cela nous rassure complétement et la chose n'est pas faite. Nous sommes seulement étonnés que le gouvernement ait souscrit à un projet si mai vu dans toute la province. Les délégués des provinces du golfe l'ont parfaitement joué! Le Nez-Bleu est fin matois et nous devous, à l'avenir, mettre beaucoup de réserve dans nos relations avec lui. Le Bas-Canada le redoute parce qu'il